

WEEK-1
focusend

Les fraudeurs chassés du paradis (fiscal)

CE JEUDI, À LONDRES, les principaux chefs d'Etat réunis pour le sommet du G20 vont tâcher de réformer le système financier. Première mesure : abolir les paradis fiscaux.

LE SOIR - 28.03.09

Liste officielle des pays « non coopératifs » pointés par les services de l'OCDE en préparation du sommet du G20. (source : La Tribune, Le Soir, OCDE).



Le sujet a fait perdre son flegme à plus d'un homme politique. Le ministre des Finances allemand Peer Steinbrück a ainsi comparé la Suisse aux « Indiens fuyant devant la cavalerie ». Un député helvète a répliqué que M. Steinbrück faisait partie de « cette génération d'Allemands qui, il y a 60 ans, parcouraient nos rues avec un brassard, vêtus d'imperméables en cuir et de chaussures montantes ».

Cette nervosité reflète les pressions qui s'exercent sur les paradis fiscaux à quelques jours de l'important sommet du G20, le forum des principaux pays industrialisés, qui se réunira le 2 avril, et qui est destiné à refonder le système financier mondial.

1 Mais qu'est-ce qu'un paradis ? Il n'y a pas à proprement parler de définition. Mais l'OCDE, le club des 30 pays les plus industrialisés qui travaille depuis longtemps sur le sujet, pose quatre critères. Le premier est l'absence ou la quasi-absence d'impôt. Le deuxième est l'absence de transparence (c'est-à-dire l'impossibilité de disposer de documents comptables complets nécessaires pour établir l'impôt). Troisièmement, ce sont des Etats ou des territoires qui empêchent aussi, par la loi ou par la pratique administrative, l'échange de renseignements avec les administrations fiscales des autres pays. Et quatrièmement, les sociétés qui y sont installées peuvent ne pas y avoir d'activités du tout, ce qui laisse supposer qu'elles s'installent dans ces pays pour éluder l'impôt ou une réglementation contraignante.

2 La Belgique en est-elle un ? Le troisième critère est essentiel : les services de l'OCDE, en préparation du sommet du G20, ont élaboré une liste officielle de pays dits « non coopératifs »

qui comprendrait une bonne trentaine de pays (voir la carte ci-contre).

C'est pour cela que la Belgique a été épinglée dans cette liste : un épargnant étranger qui dispose d'un compte dans une banque belge a la possibilité de ne pas déclarer ses revenus d'intérêts au fisc de son pays. En échange, ses revenus sont précomptés chez nous de 20 %. Mais face à la pression, cette disposition va disparaître : le ministre des Finances Didier Reynders a déclaré voici quelques jours que la Belgique procéderait à l'échange d'informations avec les pays de l'Union européenne dès l'an prochain, et inclurait l'échange d'informations dans les conventions fiscales qui seront conclues à l'avenir. C'est déjà le cas pour la convention signée avec les Etats-Unis. Ces améliorations devraient permettre à notre pays d'échapper aux foudres du G20.

« La Belgique ne peut être confondue avec ces centres majeurs de recyclage de l'argent de la corruption et des activités criminelles » Transparency International

« Même s'il reste des progrès à faire, on ne saurait considérer la Belgique comme un paradis fiscal coopératif, encore moins comme un paradis fiscal non coopératif, dit-on chez Transparency International Belgium, une ONG qui lutte contre la corruption. La Belgique en effet ne peut être confondue avec ces paradis fiscaux qui sont des centres majeurs de recyclage de l'argent de la corruption et des activités criminelles. »

3 Que trouve-t-on dans ces paradis ? A côté des quatre critères généraux

définis par l'OCDE, chacun a bâti un système alléchant pour une catégorie de contribuable.

Les territoires sous tutelle britannique offrent par exemple une belle palette de services : Guernesey est très accueillante pour les firmes de « private equity » (investissement dans des sociétés non cotées) ; Jersey s'est fait une spécialité des véhicules de titrisation ; les îles Caïmans abritent les hedge funds ; et les îles Vierges britanniques, les holdings. Mais surtout, les Britanniques sont passés maîtres dans l'art des trusts, mécanisme qui sépare propriété légale et propriété économique, et par lequel quelqu'un mandate un homme de confiance pour administrer ses biens en sa faveur, ou en faveur de tiers. Originellement, le trust permettait à un chevalier de partir en croisade le cœur léger, après avoir confié la gestion de ses biens à un homme de confiance. Aujourd'hui, il permet surtout d'éviter les droits de succession et l'impôt sur les revenus mobiliers.

La Suisse et le Luxembourg jouent, eux, sur les notions de fraude et d'évasion fiscales. « L'évasion fiscale consiste à omettre de déclarer une partie de sa fortune ou de ses revenus, aux autorités fiscales », explique une brochure d'une banque suisse. Qu'il s'agisse d'oubli ou de sous-estimation, le droit suisse ne considère pas cela comme une fraude. » C'est bien là le problème : pour lever le secret bancaire et pratiquer l'échange d'informations, il faut que ce qui est reproché au contribuable dans son pays d'origine constitue également un délit dans le pays susceptible de livrer ces renseignements. En l'absence de cette double in-

crimination, le secret n'est pas levé.

4 Quelle est leur poids économique ?

Discret par nature, il est difficile d'estimer l'importance économique des paradis fiscaux. Sinon qu'on est en droit de penser qu'elle est énorme. On estime à plus de 10.000 milliards de dollars les avoirs en dépôts dans ces paradis fiscaux, par lesquels transiteraient également 50 % des flux financiers mondiaux. Selon le Boston Consulting Group, le Royaume-Uni, les Channel Islands, l'île de Man et Dublin avaient attiré en 2007 1.700 milliards de dollars d'avoirs étrangers dans leurs banques privées, et la Suisse 2.000 milliards. Et beaucoup de multinationales profitent des régimes fiscaux favorables établis dans ces Etats pour abaisser leurs taux d'imposition globaux. Si ces paradis disparaissent, les bénéfices de nombreux groupes risquent de se retrouver sous pression...

5 Pourquoi la pression s'accroît aujourd'hui ?

Pour trois raisons essentielles. Primo, il s'agit d'empêcher le financement du terrorisme, un objectif devenu une priorité aux Etats-Unis depuis les attentats du 11 septembre 2001.

Ce n'est pas un hasard si la Belgique a voté en 2003 la suppression des titres au porteur, qui était un mécanisme permettant de faire transiter des avoirs importants sans qu'on en connaisse le bénéficiaire. Parallèlement, un arsenal anti-blanchiment d'argent est intervenu, qui oblige les banquiers, mais aussi d'autres professions, à signaler tout mouvement financier suspect.

La deuxième raison réside dans le fait que les paradis fiscaux ont donné naissance à un circuit bancaire parallèle, échappant à la régulation, et qui est une des causes de la gravité de la crise financière actuelle : les fonds spéculatifs, par exemple, qui sont logés à 60 % aux îles Caïmans, ont joué un rôle non négligea-

ble dans le développement des crédits toxiques qui contaminent tout le circuit financier. Et Jersey, on l'a dit, s'était fait une spécialité des véhicules servant à titriser des créances. Un mécanisme qui est à l'origine de la crise des subprimes...

Et puis, les Etats, qui dépendent des centaines de milliards d'euros dans des plans de relance, ne peuvent plus laisser échapper de telles recettes fiscales : on estime ainsi que le fisc allemand perd chaque année 30 milliards d'euros et les Etats-Unis 100 milliards de dollars.

On estime à plus de 10.000 milliards de dollars les avoirs en dépôts dans les paradis fiscaux

« Ces derniers jours, l'Autriche, le Luxembourg et la Suisse ont annoncé leur intention d'introduire dans leurs conventions fiscales la norme relative à l'échange de renseignements élaborée par l'OCDE et approuvée sur le plan international, s'est réjoui voici deux semaines le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría. Singapour et Hong Kong se sont dits prêts à supprimer les obstacles internes à l'échange de renseignements, Andorre et le Liechtenstein ont indiqué vouloir aller dans la même direction. La Belgique, qui a déjà franchi une étape vers l'adoption de cette norme internationale, l'année dernière, en signant une convention fiscale bilatérale avec les Etats-Unis, suivra la même approche pour d'autres conventions fiscales », ajoute-t-il. Même Monaco négocie désormais l'échange d'informations.

Ces pressions paraissent donc efficaces. Mais si certains mécanismes fiscaux retomberont sur terre, beaucoup conserveront leurs côtés paradisiaques, même après jeudi. ■

PIERRE-HENRI THOMAS